



17 Janvier 2012
CTL emplois

MAGERFIP =
MAGouille sur les Emplois du Réseau des Finances Publiques

Lors de ce premier Comité Technique Local, la France venait de perdre son triple « A », la Direction quant-à-elle avait récupéré sa note : **Arrogante, Affairiste, Austère.**

La Direction espérait pouvoir siéger seule sans que les représentants du personnel ne mettent leur nez dans la cuisine des suppressions d'emplois.

Tel n'a pas été les cas, la CGT ayant fait le choix de siéger à ce premier CTL, ceci afin de mettre au grand jour les trafics en tout genre sur les emplois, mais aussi pour dénoncer les suppressions d'emplois. Il n'était pas question de rentrer dans le jeu des chaises musicales entre services mais de porter à nouveau les revendications et d'exprimer auprès de la Direction la réalité des services et la très forte dégradation des conditions de travail :

- Les agents n'arrivent plus à assurer toutes leurs missions. De plus en plus nombreux sont celles et ceux qui souffrent de travailler dans de telles conditions.
- Ils n'admettent plus le manque de considération, l'absence de soutien technique et de confiance alors que dans le même temps les audits et contrôles internes se multiplient.
 - Qu'ils soient de la Filière Fiscale ou la de la Gestion Publique, ils doivent faire face à un empilement de logiciels non aboutis qui alourdit leur travail.
 - Les agents se retrouvent souvent, par manque de moyens et de soutien, démunis pour renseigner des contribuables exigeants, voire intolérants qui ne comprennent pas et n'acceptent pas la dégradation du service rendu.

L'année 2011 a vu l'adoption de quatre lois de finances rectificatives. 2012 démarre avec entre autre, un changement des taux du crédit d'impôt pour les travaux dans l'habitation principale, la création d'un nouveau taux de TVA. Tout cela sans explications ni commentaires de la part de la direction générale, alors que les contribuables sollicitent déjà les services et attendent des réponses concrètes.

Le DRFIP voulait expédier au plus vite ce CTL, étant quelque peu agacé des conférences de presse tenues la veille.

En effet, la CGT Finances Publiques a décidé de rendre publique la politique de suppressions d'emplois menée depuis des années dans notre administration. Justice fiscale, recettes non encaissées, elle a exprimé aux médias la réalité des mesures fiscales du gouvernement, la souffrance au travail à la DGFIP.

Les milliards d'euros de cadeaux fiscaux faits aux plus riches et aux entreprises sont les causes principales de l'endettement du pays. La « dette » sert d'alibi aux suppressions d'emplois dans les

Toulouse, le 19 janvier 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

services publics. Plus de 80% des mesures du plan d'austérité gouvernemental frappent les ménages les plus modestes. L'injustice continue ! Et ce n'est pas l'instauration d'une TVA « sociale » qui va réduire les inégalités, bien au contraire. **Pour la CGT, l'ensemble des services publics ont un rôle très important de cohésion sociale à jouer.**

Après plus de six heures de débat, la Direction est restée égale à elle-même, étant quelque peu gênée aux entournures de l'expression des treize collègues venus en tant qu'experts exprimer leur colère et leur vécu au quotidien.

Les organisations syndicales présentes à ce CTL (CGT Finances Publiques et FO DGFIP) ont rejeté unanimement les suppressions d'emplois.

Elles ont présenté un vœu voté à l'unanimité (l'administration ne participe plus au vote). Le DRFIP n'a pas voulu s'y joindre expliquant qu'il était nécessaire de poursuivre la résorption des dépenses publiques. Il a admis tout de même qu'on arrivait « aux limites » de l'exercice.

Il s'est abstenu cette fois de son cours d'économie habituel à faire pâlir les éditorialistes des Echos. Mais il a glissé qu'il avait eu en tête de réunir l'encadrement supérieur pour une conférence sur la crise économique. Ne dépasse-t-on pas là les prérogatives ?

MAGERFIP – TAGERFIP – SAGERFIP

C'est la nouvelle méthode pour liquider l'emploi au sein de notre administration. Les idéologues de Bercy ont inventé un tas de critères pseudo scientifiques pour répartir les suppressions : taux d'effort, contribution proportionnelle, correctifs environnementaux, métiers.... Tout est bon pour justifier l'injustifiable ! Aucune enquête cette année pour « justifier » les emplois nécessaires par service. Elle devrait avoir lieu en 2012 mais dans quelles conditions ? La direction a été incapable de répondre. Certains critères comme les ZRR, les ZUS ou les primo-affectations n'ont pas été appliqués à la Haute Garonne. Selon le DRFIP, le département a été avantagé par le fort taux d'ajustement de « soutenabilité » (+12 emplois) !! La Haute Garonne et la Loire Atlantique seraient, selon lui, les deux seuls départements à payer le tribut le moins lourd cette année. Il est vrai que le département de la Haute-Garonne ne connaît pas de croissance démographique ou économique !



La CGT a demandé le détail des implantations d'emplois filière fiscale pour la Direction.

Ajustement des décimales

Le nouvel outil TAGERFIP ne comptabilise que des nombres entiers. A ce petit jeu, la Direction a supprimé 6 emplois au nom de TAGERFIP 2011, avant même d'appliquer le barème national des suppressions d'emplois 2012. 18 postes du réseau comptables se voient supprimer un demi emploi. Cela ne peut sembler rien, mais lorsqu'on démarre à 5,5 emplois, un demi-emploi ce n'est ni plus ni moins que 10% des effectifs.

Connaissant les faibles emplois attribués au recouvrement de l'impôt sur le réseau comptable, c'est sur la mission gestion des collectivités que reposent essentiellement ces suppressions. Dans le même temps les élus, sommés par Nicolas Sarkozy d'établir leur propre RGPP, seront plus exigeants vis-à-vis des services. L'Association des Maires de France vient de déclarer vouloir être plus attentive au traitement des titres non soldés qui « traînent » notamment avec la généralisation du PES (protocole d'échange standard) Retour (l'ordonnateur a accès aux données de traitement des titres et mandats de la part du comptable public).

Emplois A et A+

Les représentants CGT ont demandé à connaître les emplois budgétaires sur 2010 et 2011 pour les catégories A et A+. Ces emplois n'étaient pas communiqués auparavant. Il faudrait donc prendre pour argent comptant les emplois donnés ? Il a quand même été dit : « les documents sont trop volumineux »,

« l'application NOMINOE (ex application de recensement général pour l'ensemble des catégories) est fermée, elle n'est plus accessible ».

La présentation des emplois A au travers de TAGERFIP a permis néanmoins de découvrir l'existence de 13 emplois d'inspecteur (hors A+) sur la TTA-CAS : 7 sur le Centre Amendes Service et 6 sur la Trésorerie de Toulouse Amendes ! Le CAS créé en 2005 avait démarré avec 3 inspecteurs dont 1 a été ponctionné en 2008 lors de la fusion avec la Trésorerie arrivée sans aucun emploi. Actuellement seulement 3 inspecteurs sont affectés en réel et non 13 ! **La CGT est intervenue pour que des emplois de catégorie A soient réattribués à la structure.**

La CGT a rappelé la nécessité de relancer les doctrines d'emplois. Du fait des suppressions d'emplois, des cadres A+ et A se voient contraints de remplir des missions qui ne rentrent pas dans leur sphère. Par exemple, les comptables publics doivent conseil aux collectivités, mais comment peuvent-ils remplir cette mission lorsqu'il faut aussi passer les chèques, viser des mandats, ...

A contrario, développer des emplois d'encadrement sans réelle politique managériale et sans emplois de catégorie B et C est un non sens.

DISI Sud-Ouest (Direction des services informatiques)

Lors du CTPD du 1^{er} juillet 2011, la Direction avait transféré un certain nombre d'emplois des deux filières à la DISI. Un premier litige était apparu sur le transfert des emplois de dactylocodeuses et agents de traitement. La Direction locale avait implanté 6 emplois budgétaires (2B et 4C). La Direction générale en comptabilisait pour sa part 7. Résultat des courses : au 1^{er} juillet, 7 emplois budgétaires sont transférés à ce titre de la DRFIP 31 vers la DISI. La CGT avait soulevé le problème. La réponse du DRFIP : « bien vu ». « Nous sommes en litige avec la Centrale à ce sujet ».

17 janvier : deuxième épisode. Sur les documents transmis, la Direction en ajustant la situation des emplois au 31 décembre 2011 avec les nouvelles « armes de destruction massive », transfère 8 emplois sur la ligne des dactylocodeuses à la DISI. **Le litige n'est alors plus de 1 mais de 2 emplois.**

La Direction semble alors moins gênée qu'en juillet 2011. Elle nous propose de nous transmettre ses courriers avec la centrale. Qu'à cela ne tienne !

La CGT a aussi demandé la communication des documents du CTL emplois de la DISI Sud-Ouest pour s'assurer que l'ensemble des emplois transférés de Toulouse arrive bien à la DISI.

Le théorème de la DGFIP

$$1 + 1 = 1$$

Mic-Mac au CPS (Centre prélèvement Service)

Le 1^{er} septembre 2007 est créé le CPS Relais de Toulouse. Ce service est venu en renfort du CPS de Lyon. Les emplois doivent être financés au 2/3 au niveau national et au 1/3 au niveau local. Il est prévu alors d'implanter 16 emplois : 11 emplois de dotation nationale et 5 emplois pris au niveau local.

Le 23 avril 2007, le TPG (actuel DRFIP) informe les organisations syndicales que les cinq emplois locaux seront issus de la Liaison Rec (3 emplois) et de l'ERR (2 emplois).

Les documents du CTPC emploi de fin 2007 confirment l'abondement de 11 emplois nationaux pour le CPS Relais de Toulouse.

La Direction locale commence ses tours de passe-passe et implante 15 emplois budgétaires (9B et 6C) au lieu de 16. **Un emploi national évaporé dans la nature.**

« le pot aux roses est découvert ! ».

A l'issu du mouvement social des personnels du CPS à l'automne 2009, un groupe de travail national se tient le 3 novembre 2010 pour l'implantation de renfort dans les CPS. Dans les documents remis, la fiche 1 fait référence à un renfort de **6 emplois pour le CPS relais de Toulouse, portant le total des emplois à 22.** Du

fait de la mission d'équipe de renfort des personnels durant six mois de l'année, le financement reste identique : 2/3 d'abondement d'emplois nationaux et 1/3 d'emplois locaux. Ce qui fait alors : 4 emplois nationaux et 2 emplois locaux.

En 2012, avec TAGERFIP, la Direction doit rendre des comptes à la Centrale. Il faut alors arriver aux 22 emplois.

En 2011, 3 nouveaux emplois sont implantés, on passe de 15 à 18.

La Direction ne trouve d'autre solution que de dépouiller les Domaines de 4 emplois (emplois locaux). Pour résumer, la Direction utilise des emplois nationaux pour les distiller ailleurs. Le DRFIP n'a pas sourcillé et a confirmé ses chausse-trappes. Sur les 22 emplois CPS, le financement prévu était 15 emplois nationaux (11+4) et 7 emplois locaux (5+2). La Direction a pris en fait au moins 9 emplois locaux (5 en 2007 et 4 en 2012). **Nouveau litige de 2 emplois supprimés en plus du PLF 2012.**

La Direction tente de camoufler l'affaire en supprimant 4 emplois sur l'ERR au titre du PLF 2012.

Les élus CGT ne remplissent que leur rôle de représentants des personnels et sont là pour être attentifs à l'emploi. Malheureusement, les faits nous prouvent qu'ils doivent aussi veiller à ce que la direction locale n'en supprime pas plus qu'annoncé. Cela est déplorable !

DOMAINES

Lors du CTP Emplois de 2011, la CGT Finances Publiques avait participé à la deuxième lecture (avec FO DGFIP) pour tenter, déjà, de faire la lumière sur les discordances des suppressions d'emplois entre la Centrale et le Local.

Pour les Domaines, la CGT avait mis en avant l'évaporation de 4 emplois. Le « bug » est confirmé lors de l'audience du 4 mars 2011.

Après plusieurs interventions tant au niveau local que central (avec la délégation interrégionale), la Centrale « redonne » un emploi B sur les Domaines. Bien sûr aucune explication écrite à ce sujet. Le DRFIP a beau vanter la « transparence », c'est plutôt « gris clair » pour le coup.

Il manque toujours 3 emplois évaporés naturellement au TSM les années précédentes.

Après avoir insisté à nouveau, le DRFIP déclare « vous faites ce que vous voulez, moi j'arrête là ». « Je ne demande plus rien, sinon, je perds ma crédibilité ». Sauf qu'aucun emploi Domaines n'était fléché dans les emplois à supprimer dans les dernières années.



La minute de Maître CAPELLO

Crédibilité : caractère crédible.

Crédible : que l'on peut croire, à qui l'on peut se fier.

A vous de juger sur le caractère crédible de notre Direction.

La CGT Finances Publiques ne lâchera rien en la matière. D'autant plus que cet emploi rendu au 31 décembre 2011, a aussitôt été liquidé au titre du réajustement du CPS.

Réajustement qui se concrétise par quatre transferts d'emplois des Domaines vers le CPS avant même l'exercice emplois 2012.

La Centrale, comme la Direction locale, doit rendre des comptes en toute transparence.

CHORUS Comptable : « ça aurait pu être pire ! »

Depuis le 1^{er} janvier 2012, CHORUS est étendu à la sphère comptable. **La CGT a attiré l'attention de la Direction sur les difficultés rencontrées actuellement par les services ex-TG et les postes.** Le DRFIP a dit que cela aurait pu être pire ; si on compare au déploiement de CHORUS en matière dépense, cette fois-ci on s'en sort mieux. Les collègues apprécieront !

La réalité : la nouvelle table de filtrage DDR3 ne prend pas en compte toutes les écritures, les comptabilités auxiliaires ne peuvent plus être ajustées avec la comptabilité générale du fait du dispositif absurde inventé

pour les écritures négatives (excédents...), pas d'avis de règlement depuis le 2 janvier, des écritures en attente en début d'année (à titre d'exemple, 27 000 000 euros d'emprunts non régularisés pour la Ville de Toulouse et la CUGT, tous les compléments des écritures négatives....) Vous avez dits crédibilité. **C'est sans oublier que les services ex-TG doivent aussi clôturer l'année 2011 et gérer toutes les opérations de fin de gestion de l'Etat.**

Pôle Interrégional d'Apurement Administratif (PIAA)

La loi du 13 décembre 2011 modifie les seuils d'apurement administratif entre autres des communes, des établissements publics de coopération intercommunale. Dès 2013, le PIAA va devoir contrôler plus de comptes qui ne seront plus apurés par les chambres régionales des comptes.

La CGT est intervenue pour savoir si la Direction commençait à anticiper ces changements tant en emplois dédiés qu'en matière de logistique (manipulation et stockage des comptes). Réponse du DRFIP : « je suis serein, mais suis prêt à en discuter avec vous ».

La CGT sera attentive à ce dossier, tant pour le PIAA que pour les répercussions sur les postes comptables.

Emplois Filière Fiscale

La CGT rappelle qu'elle sera vigilante au respect des droits et garanties pour les collègues qui voient leur poste supprimé. 15 agents de catégorie C et 4 agents de catégorie B sont concernés à ce stade.

La CGT a demandé que la Direction informe très vite les agents concernés.

Les Organisations Syndicales doivent disposer de la liste des agents dans ce cas, et les postes vacants.

Organisation du travail

La Direction joue la sempiternelle partition de la réorganisation des services. Il faut travailler autrement, s'adapter. Les Groupes d'Expression Métiers refont leur apparition. **Les GEM, nous on n'aime pas !**

Paroles d' EXPERTS

La situation dans les SIE est catastrophique. Le soutien technique est une chose, mais la question de l'emploi est là encore primordiale. Les remboursements de crédits de TVA sont fait sans contrôle pour des sommes conséquentes. Dans le même temps, l'Etat redresse des particuliers pour 500 euros. Où est la justice fiscale dans tout ça ? La Direction est restée « bouche bée » à ces propos.

Vous avez dits gains de productivité ? La Centrale justifie les suppressions d'emplois par la création des centres d'encaissement. La réalité c'est que nous recevons encore des encaissements dans le réseau. Comme il y a de moins en moins de monde pour bosser, si je suis au guichet un jour alors que je dois passer un chèque, il me faut un certain temps. Connexion à l'application, guichet, déconnexion de l'application, connexion, coup de fil, réponse, déconnexion, guichet, réponse, déconnexion, connexion, traitement, application indisponible, Ouf enfin j'ai passé le chèque.



Fiscalité immobilière. Alors qu'on nous assène un discours sur le coût du travail, sachez qu'un agent confirmé peut redresser jusqu'à 400.000 euros. Salaire annuel d'un agent (toutes cotisations comprises) : 50 à 60.000 euros. Chercher l'erreur alors qu'on nous parle de déficit public.

Trésorerie Toulouse Amendes – Centre Amendes Service (TTA-CAS)

La situation des effectifs ne fait que s'aggraver : moins 8 agents au 1^{er} Décembre sur la dotation de 54 B et C attribuée par la direction locale. 69 B/C en 2005, 7 inspecteurs. Aujourd'hui malgré la fusion avec la TTA ;

malgré la prise en charge de deux missions nationales (Gestion des Oppositions à Transfert de Certificat d'Immatriculation et Système d'Immatriculation des Véhicules) ; malgré l'augmentation des amendes et des retours d'AFM (près de 600 000 pour les 32 départements à traiter à la main), la direction n'affecte que 54 emplois qui correspondent à la dernière « dotation d'office » hors ORE du CAS. La direction n'entend pas pour l'instant ré-attribuer les 15 emplois de la TTA qu'elle n'a jamais affectés à la structure fusionnée, ni les 15 emplois disparus du CAS. Au final, les activités inter-régionales et nationales du CAS ont été amputées de 45 emplois B/C !!!

Les agents de la TTA-CAS revendiquent la reconnaissance juridique et nationale du CAS, un appel à candidature national pour combler les vacances d'emplois, des dotations de crédits et de vacataires spécifiques comme pour les CPS.

La complexité de la structure créée de toutes pièces par la direction pour y puiser des emplois se traduisait dans l'ORE : TTA dans l'ORE et le CAS, non. Elle se traduit toujours dans TAGERFIP avec une particularité supplémentaire. Comme les CPS, le CAS a été classé « structure nationale » dans TAGERFIP, ce qui induisait cette année une conséquence importante. D'après les nouvelles règles, les services classés en « structures nationales » échappent à la « contribution proportionnelle » de 2,05 % et donc aux suppressions. Le DRFIP a décidé de déclasser le CAS et de porter les effectifs du CAS à la structure locale de la TTA : - 13,78 (ORE net TTA) + 54 B/C !!!.

Cette modification n'a pas eu d'incidence pour le calcul des effectifs 2012 maintenus théoriquement à 54 !!!.
L'ORE net 2011 est en réalité de 51,9. La direction affecte donc un surnombre de 2,1 agents !

Du fait du classement d'origine en « structure nationale » la centrale n'a pas affecté ce poste du quotient de 2,05%. Mais le déclasserement pourra avoir des incidences l'année prochaine, non seulement sur les suppressions d'emplois mais aussi sur les nouvelles règles de gestion des personnels. Sur ce dernier point la direction n'a pas répondu.

Les personnels de la TTA-CAS n'en resteront pas là !!

Cadastre

Nous avons souligné l'anomalie qui consistait à faire figurer sur les documents préparatoires le nom d'un collègue dont le poste serait supprimé à Saint-Gaudens, qui plus est, n'est pas celui qui possède l'ancienneté administrative la plus faible. La direction a rectifié sans apporter d'explications.

Au final le collègue étant détaché sur le CDIF Toulouse devrait lors du mouvement de mutation national obtenir une mutation sur ce service à l'occasion d'un départ à la retraite. Cela se soldera par la suppression d'un emploi de géomètre au CDIF de Toulouse.

Alors que le CDIF de Toulouse doit traiter de la révision de la valeur des locaux commerciaux, il continue à être dans une situation de sous effectif.

Suite à l'intervention de la CGT, la direction a précisé que la réorganisation du CDIF Toulouse était un projet .

Nous avons précisé qu'il était nécessaire qu'il soit débattu en CTL ce dont a convenu M JOCHUM.

Nous avons également stigmatisé la volonté de la direction de déplacer une agente de la BRF vers le CDIF Toulouse et rappelé que les agents n'étaient pas des pions et que des règles statutaires existent et doivent être respectées.

MAGIXFIP 2011-2012

- 2 emplois DISI supprimés en plus
- 3 emplois Domaines toujours pas restitués
- 2 emplois CPS évaporés

Total = 7 emplois supprimés en plus du PLF 2012



Cantine du Mirail

La direction attend l'accord de financement de la Centrale et l'a relancée récemment pour obtenir une réponse.

SIE Toulouse Sud-Est

La CGT a tenu à réagir à l'annonce de la suppression d'un cadre C et de la création d'un cadre A+ au SIE de Toulouse Sud Est.

La démarche de l'Administration centrale, sur ce point, semble plus animée d'une volonté de développer les postes de débouchés de carrières du cadre A que de la nécessité de répondre aux besoins et nécessités des services notamment par l'implantation d'agents B et C.

Depuis le 1er septembre 2011, le SIE Toulouse Sud Est a subi la suppression de 3 cadres C (1 suppression nette et le départ d'1ALD et d'1 EDRA) en postes depuis la création du pôle enregistrement.

La Direction locale justifie la création du poste de A+ par des « enjeux financiers importants » d'où la nécessité d'un « soutien technique » susceptible d'être apporté par un cadre A+...

Cette démarche est aux antipodes des revendications des personnels et des nécessités de ce service qui accumule les retards dans les domaines de l'enregistrement des actes et déclarations, retards également constatés au pôle enregistrement de Toulouse Nord, et qui ont plus besoin de cadre C et B que d'un nouvel échelon hiérarchique.

Pour seule réponse, la Direction locale envisage un « audit » dans le courant du premier semestre 2012 afin de mettre en place de nouvelles mesures d'allègements permettant un traitement simplifié de certaines opérations : il semble bien que la mission Enregistrement soit le « cadet des soucis » de la Direction locale...

Au delà du fait que ces décisions n'apportent aucune solution aux difficultés rencontrées par l'ensemble des services, cette situation de sous effectif chronique accroît encore plus les tensions, le stress et plus généralement le « mal vivre » au travail.

La CGT a tenu à mettre l'employeur (Le DRFIP) devant ses responsabilités et notamment l'obligation de résultats dans le domaine de la protection et de la santé des agents sur le lieu de travail sous peine d'être tenu pénalement responsable dans l'hypothèse où des risques connus pour lesquels aucune mesure de traitement n'aurait été envisagée, impacteraient la santé des personnels.

Pour qu'aucun emploi ne soit vacant



Le mouvement de mutation au 1^{er} avril 2012 sur la filière gestion publique se concrétise par 8 arrivées dans le département (4B et 4C). Mme BON a malheureusement annoncé un refus de mutation, plus que 7 arrivées.

Pour la préparation de ce CTL, à la demande de la CGT, la Direction a communiqué le nombre de départs à la retraite enregistrés à ce jour : 22 pour les catégories B et C jusqu'au 1^{er} août 2012.

Le bureau RH-2A a remis un document aux élus nationaux en CAPL qui fait apparaître un déficit d'emplois de 22 emplois sans compter les départs à la retraite.

Pour la catégorie B il y avait 66 demandes de mutation ; pour la catégorie C, 32.

Les élus CGT Finances Publiques ont réclamé un mouvement complémentaire.

En 2011, la Haute-Garonne a connu deux mouvements d'arrivées de primo-affectations. La CGT Finances Publiques, tant au niveau local qu'au niveau national, est intervenue pour combler les vacances d'emplois.

Emploi vacant, suppression au tournant

L'exercice de Projet de Loi de Finances (PLF) 2012 démontre une fois de plus que les emplois laissés vacants sont les premiers supprimés (ERR, Direction Filère Fiscale, ...).

La CGT demande que soient systématiquement communiquées les vacances d'emplois en lien avec les emplois budgétaires implantés.

Sur l'emploi, on ne lâche rien !

Vœu adopté par les sections CGT Finances Publiques et Fo DGFIP 31

Le Comité Technique Local réuni le 17 janvier constate que la Direction continue d'appliquer une politique dogmatique de suppressions d'emplois. Politique qui n'est plus justifiée que par le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois.

Cette politique non seulement participe à l'accroissement du mal-être au sein des services mais favorise la souffrance au travail.

Aujourd'hui l'exercice des missions est de plus en plus difficile.

C'est pourquoi, les membres du Comité Technique se prononcent pour :

L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois

Le renforcement de toutes les missions de la DGFIP

L'amélioration rapide et concrète des conditions de vie au travail

La revalorisation des rémunérations (notamment pour les plus bas salaires).

Ils appellent les personnels de la DGFIP à se mettre en grève massivement le jeudi 2 février à l'appel des organisations syndicales.

Du fait du vote unanime des organisations syndicales CGT Finances Publiques et FO DGFIP 31 contre le PLF 2012 de la Haute-Garonne, le CTL est convoqué en deuxième lecture le 26 janvier.

Les élus CGT y siégeront à nouveau pour condamner une fois de plus la politique dogmatique de suppression d'emplois. Nous attendons aussi des réponses claires de la Direction sur les évaporations d'emplois.

**Le 2 février,
TOUS ENSEMBLE,
TOUS EN GREVE !**

